



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2012

**L'an deux mille douze, le dix sept décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David, Mme GOGO Elisabeth, M. GAUTIER Daniel, M. BANSE Olivier, M. MAUNOURY Christian, M. LECUIR Roland, Mme DEBRAY Christine, M. SOULARD Thomas, M. PEROT Philippe, M. GIRARD Emmanuel.

Procurations : Mme HAYOT Rachel à M. GAUTIER Daniel, M. LAUNAY Marc à M. LAUNAY Jean-Paul, M. FROMENTIN Stéphane à M. LEMARQUAND Jean-Claude, Mme CAZAL Karine à Mme LEGRIS Albane, M. DI MASCIO Roberto à Mme CHOLET Frédérique, Mme BOUCEY Maryse à M. LECUIR Roland, M. GRIVEL Eric à Mme GOGO Elisabeth, M. ARONDEL Guillaume à M. GIRARD Emmanuel.

Secrétaire de séance : M. LEMARQUAND Jean-Claude

Date de convocation : 10 décembre 2012

Date d'affichage : 24 décembre 2012

En exercice : 22

- présents : 14

- Votants : 22

Ordre du jour :

- 1- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- 2- Projet préfectoral du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)- prise de position sur l'arrêté de périmètre
- 3- Pôle Jeunesse et Culture : Avant-projet Définitif
- 4- Pôle Jeunesse et Culture dépôt du permis de construire
- 5- ZAC de la Herberdière : modification du PLU
- 6- Tarifs communaux 2013
- 7- Subventions et acomptes aux associations
- 8- Modification du tableau des effectifs : suppression de deux postes
- 9- Modification du tableau des effectifs : création de postes
- 10- Modification du tableau des effectifs : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe
- 11- Lotissement la Petite Beaumonderie : rétrocession de la voirie dans le domaine public communal
- 12- Demande de classement « commune touristique »
- 13- Délibération relative à la mauvaise réception de la TNT
- 14- Questions diverses
 - Intégration dans le P.L.U. des servitudes radioélectriques au bénéfice du centre de granville/rue des Prairies

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 26/11/2012

Vote : pour : 18, abstentions : 2

1-Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des Collectivités territoriales

Electricité tous bâtiments et éclairage public Du 1 ^{er} septembre au 30 novembre	EDF	24 831,19
Gaz divers bâtiments du 22 mars au 20 septembre	Gaz de France	13 201,13
Fuel pavillon mairie	LES COMBUSTIBLES DE NORMANDIE	959,00
carburant août septembre octobre	CASINO Carburant	8 129,37
Fournitures produits d'entretien atelier	LECOUFLE SAS	222,46
Peinture Salle Des Fêtes et bureau 2ème étage	AUPINEL	1 570,75
Produits d'entretien pour ménage	PLG GROUPE PIRRE LE GOFF	3 309,09
Rouleau anti racine et plantes fleurissement	JARDIN SERVICES FOURNITURES	877,50
sacs poubelles pour toutounets	SEPPRA ENVIRONNEMENT	675,74
décorations marché de Noel	AUPINEL	697,04
vitres et petites fournitures diverses	AUPINEL	985,00
Evier école primaire et robinet CLSH	BROSETTE	391,68
Fournitures électriques diverses de sept à novembre	CDL BROSETTE ELEC	1 865,01
antenne TNT pour salle Paul Bourey	ESPACE TECHNOLOGIE E LECLERC	49,90
tubes inox et Crépine	FRANS BONHOMME	376,51
ciment et divers travaux régie	GRANVIL BETON GEDIMAT	386,23
Pièces matériels espaces verts	HUREL MOTOCULTURE	2 047,14
Matériel et outillage divers atelier	LECOUFLE SAS	2 204,26
Pièces détachées pour entretien tracteurs	LEROY	280,00
Pièces détachées pour entretien véhicules	ODIS 50 SIMA	359,59
Fournitures de Bois porte mairie	RESEAU PRO	1 613,45
Pièces détachées pour entretien véhicules	SODIAMA	120,88

Pneus Partner	SUPER PNEUS	6,95
rideaux pour bureau service animation	TL PRODUCTION	285,72
colle, piles et clefs	VERSTAVEL	141,87
ciment, planches et fournitures pour travaux en régie	VIMOND MATERIAUX	3 212,05
enrobé à froid du 28 août	GRANULATS DE BASSE NORMANDIE	128,25
Gravier pour stock	GRANULATS DE BASSE NORMANDIE	206,06
gravier voirie	GRANULATS DE BASSE NORMANDIE	86,73
gravier et enrobé à froid voirie	GRANULATS DE BASSE NORMANDIE	421,04
ramettes papier	ALTERBURO	282,54
étiquettes pour machine à affranchir	NEOPOST	82,17
livres bibliothèque municipale "album photos église St Clair"	Les Amis de l'Eglise Saint Clair	40,00
Manuels scolaires maternelle	ACCES EDITION	95,00
fournitures scolaires école maternelle	BSSL BOURELIER EDUCATION	204,00
entretien tenues atelier et indemnité d'intervention cantine	CPFA	1 006,57
Intervention pour entretien espaces verts Vallon St Clair et Minquiers	CPFA	1 252,95
Contrat pour contrôle légalitaire de nos actes	SVP	1 363,44
location bouteille atelier mois d'aout septembre octobre	AIR LIQUIDE	850,39
Location prologiciel enfance	BERGER LEVRAULT MAGNUS	653,37
Location copieur bibliothèque	BNP PARIBAS LEASE GROUP	72,59
Location tracteur YTO et tarière juillet aout	GERVAISE YANNICK SARL - .	1 519,40
Location ordinateurs école maternelle	LECAM SAS	276,32
Location copieurs mairie et école sept à novembre	LIXXBAIL	1 949,48
Location ordinateurs école primaire sept à novembre	LIXXBAIL	1 082,38
location matériel pour travaux en régie	LOUEURS DE FRANCE BTP	2 036,25
location bouteille oxygène mois de juillet	PROXYMED	96,28

séjour pompiers au camping de Donville	SYNDICAT CAMPING	4 420,90
dératisation égouts secteur école et dunes	AEOS LECORPS SERVICES	461,96
entretien ascenseur	ABH	1 135,01
pose de huit purgeurs antigels radiateurs mairie	Entreprise OETTLY PAUL CHAUFFAGE SANITAIRE ELECTRICITE	983,11
curage réseaux	AEOS SANOR	313,83
travaux de câblage France télécom rue Dior	FRANCE TELECOM	414,00
vidange fosse de la plage le 31 août	AEOS SANOR	1 047,70
réparation boxer Peugeot	MARY AUTOMOBILES SUD MANCHE	1 964,48
réparation ascenseur le 10 septembre	ABH	1 241,45
maintenance chaudières bâtiments communaux	TECHNI GAZ	1 816,19
Abonnement à Youpi et belles histoires pour école primaire	BAYARD PRESSE	169,00
registre pour demande CNI	BERGER LEVRAULT EDITIONS	40,55
journaux août sept octobre	GUERINEL - Françoise	153,80
abonnement bibliothèque municipale à Art et décoration	HACHETTE FILIPACHI ASSOCIES	19,90
Feuilles pour registres état civil	LA POSTE PHILAPOSTE	49,65
abonnement annuel à la plateforme de dématérialisation des actes administratifs	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE	253,72
abonnement à "modèles discours élus locaux"	WOLTERS KLUWER FRANCE	87,09
Activité équitation pour le CLSH	CENTRE EQUESTRE AGON COUTAINVILLE	816,00
activité laser game pour le CLSH	JAJ - .	130,00
activité parc attraction CLSH à la forêt des Elfes	LA FORET DES ELFES	225,00
Activité parc de loisirs à l'ange Michel pour le CLSH	PARC ANGE - Michel	490,00
activité patinoire pour le CLSH	LE YETI - PATINOIRE BOWLING	313,20
Activité pêche en mer pour le CLSH	MARIE TOUTOU	250,00
Cirque trois séances les 12 et 13 juillet	CCVH	393,00
piscine du 21 mai au 29 juin primaire et maternelle	COMMUNE DE GRANVILLE	1 160,00

représentation	THEATRE EN PARTANCE LES EMBRUNS	244,00
séjour mini-camp CLSH	CANOE CLUB D'AVRANCHES	1 350,00
Séjour mini-camp CLSH	Camping "Le Marais"	123,60
séjour mini-camp et équitation à Hauteville pour le CLSH	DEGOUET - Gregory	1 880,00
visite ferme pédagogique pour le CLSH en juillet	LA CHEVRE RIT EARL	119,00
visite du Château de Fougères pour l'école maternelle	VILLE DE FOUGERES	127,00
Honoraire Notaire pour achat terrain Boutier La Croix du Lude	VIGNERON - GERMAIN -PICARD - .	667,03
Honoraires pour rédaction d'un rapport affaire LOISEL LES CHAMPS JOUAULT	SOURON ET HAUPAIS	1 076,40
cordon et connecteurs pour illuminations de Noël	CDL BROSSETTE ELEC	942,50
Fournitures électriques décorations Noël	CDL BROSSETTE ELEC	122,46
concert du 15 septembre	ECTOPLASMES	1 750,00
Chèque CADHOC Noël des enfants des agents communaux	LE CHEQUE CADHOC	1 760,00
Chèques cadhoc mariage et naissance agents	LE CHEQUE CADHOC	240,00
décorations Noël	LECONTE - .	523,25
bouquets et gerbes patriotiques	O 2 ROSES	330,00
décorations Noël	RESEAU PRO	321,29
Insertion publicitaire ma copine et moi	AMETHYSTE CREATION	55,00
Cotisation 2012 pour insertion ma copine et moi	CDCHS	22,00
Affiches journées du patrimoine	GRANVILL REPRO	110,03
Insertion publicitaire pour cavalcade et ma copine et moi	MER ET BOCAGE ASSOCIATION	200,00
bulletin municipal automne n° 17	FABOUEST	1 534,47
Affranchissement août septembre octobre	LA POSTE	1 547,86
appels téléphoniques mois août septembre octobre	CORIOLIS TELECOM	103,64
carte téléphonique contractuel police	GUERINEL - Françoise	25,00
Internet septembre, octobre, novembre	ORANGE	824,16

téléphone portables et lignes mairie sept, octobre et novembre	ORANGE BUSINESS SERVICES	2 068,55
abonnement lignes téléphoniques 16/8 au 5/11	ORANGE LIGNE FIXE	624,18
cotisation 2012 à la FNCCR	FNCCR	460,00
taxe foncière 2012 donville	Service des Impôts de Granville	15 807,00
taxe foncière Bréville Sur Mer	TRESORERIE BREHAL	17,00
contrôles techniques véhicules	AUTOBILAN	362,99
Visite périodique du limiteur de vitesse camions	MACHU	88,64
droits d'auteurs, animations estivales et école maternelle	SACEM	600,93
Droit d'auteur SPRE école maternelle	SPRE	101,97
Maîtrise d'Œuvre pour la création d'un terrain de football et vestiaires	PMC études	38 391,60
Marché à bon de commande de fournitures de charcuterie, produits laitiers et ovo produits	Disfrais, Saint Hilaire Petitville	
Marché à bon de commande de fournitures de produits congelés	Davigel, Beautot	
Marché à bon de commande de fournitures de viandes de porc et volaille	Charcuterie Battais	
Marché à bon de commande de fournitures de viandes de bœuf, agneau, veau	Boucherie Lecourt	
Marché à bon de commande de fourniture de pains	Boulangerie Balayn d'yquelon, Moulin et Olivier de donville	
Marché à bon de commande de fournitures de produits d'épicerie	PRO à PRO, Saint Gilles	
Marché d'entretien et maintenance informatique pour 1 an	Daltoner Granville	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Standard téléphonique	CEGELEC OUEST	5 817,58
Mobilier bureau du personnel	NEVEU BUREAU CONCEPT	3 650,36
annonce achat véhicule services techniques	MEDIALEX	315,97
branchements eaux pluviales rue du souvenir	CEGELEC OUEST	2 240,29
Corbeilles de rues	LECOUFLE SAS	6 586,13
Annonce légale pour kiosque à musique	MEDIALEX	329,75

Porte vitrée entrée mairie	MULOT MENUISERIE ET CIE EURL	1 407,69
colonne affichage devant mairie	PRISMAFLEX INTERNATIONAL	15 548,00
illuminations de Noël	BLANCHERE ILLUMINATION	3 619,10
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acompte 1	ACOUSTIBEL SARL	2 807,79
Annonce BOAMP avis attribution esquisse PJC	AGENT COMPTABLE JOURNAL OFFIC	450,00
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acompte 1	BETS SIMEON	8 130,67
diagnostic amiante avant travaux groupe scolaire	BUREAU D'EXPERTISE RIDEL	5 848,44
prestations intellectuelles PJC lot3 ordonnancement pilotage et coordination acompte 1	CD INGENIERIE SARL	598,00
prestations intellectuelles PJC lot n°1 contrôle technique acompte 1	DEKRA INSPECTION SAS	699,66
Etudes géotechniques d'avant projet pour PJC	FONDOUEST SARL - .	8 208,75
relevé topographique rue du stade pour projet PJC	GEOMAT GEOMETRES EXPERTS	717,60
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acompte 1 et acompte 2	GUILIER JANDELLE ARCHITECTE	55 650,13
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acompte 1 et acpte 2	HAUGUEL COQUIERE	25 310,80
ASSISTANCE MO GROUPE SCOLAIRE acompte 5	INDDIGO	8 593,26
annonce avis d'attribution MO esquisse dossier PJC	MEDIALEX	823,22
prestations intellectuelles PJC lot2 coordination sécurité et protection santé	OUEST COORDINATION SAS	107,64
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acompte 1	PLAZANET ECONOMISTE	20 775,72
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acompte 1 et acpte 2	PROCESS CUISINE SARL	5 799,73
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acpte 1	PRY TECH (bureau VRD)	1 133,64
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acompte 1	ROPTIN ET ASSOCIES SARL	6 830,82
prestations intellectuelles PJC Lot 4 acpte 1 et Acompte 2	SOCOTEC	3 348,80
MO PJC acompte 6	SYNOPSIS	1 530,88
MO dossier Pôle Jeunesse Culture acompte 1 et acpte 2	VUILLERMOZ - Juliette	15 697,95
MO TRVX INFRASTRUCTURE Rue Dior solde et DGD	ACEMO	4 903,60

RECETTES		
Indemnisation affaire LAFON/RPEVITHAL	LAFON	500.00
Indemnisation sinistre vitrine « Donville optique » Fournitures bois et remboursement des heures des agents	Maïf	330.94€
Remboursement dégradation palmiers digue	par les auteurs	189.70€

Le conseil municipal prend acte.

2-Projet préfectoral du schéma départemental de coopération intercommunale- Prise de position sur l'arrêté de périmètre

Vu les dispositions de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de ses articles 35 et 60 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°11-79 CL du 21 décembre 2011 portant établissement du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté de périmètre adopté par le Préfet le 12 septembre 2012 ;

Considérant que l'arrêté de périmètre propose le rapprochement des territoires suivants :

- d'une part, des communautés de communes des Delles, entre Plage et Bocage, du Pays Granvillais et du Pays Hayland excepté les communes de Champcervon, la Rochelle-Normande, le Luot, le Tanu, Sainte-Pience et Subligny ;
- d'autre part, les communes de Carolles, Champeaux et Saint-Pierre-Langers.

Considérant que les communautés de communes des Delles, du Pays Granvillais, du Pays Hayland, entre plage et bocage, de Sartilly – Portes de la Baie ont lancé une étude, ensemble, pour identifier la pertinence d'un rapprochement des communautés sur ce territoire, pour établir l'existence ou non d'un bassin de vie commun, pour identifier les solidarités financières qui pourraient être mise en place entre les territoires.

Considérant que cette étude a révélé l'existence d'un réel bassin de vie, de réels intérêts communs entre ces territoires.

Considérant que sur cette base, le territoire concerné a travaillé sur l'élaboration du projet de vie commun.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : le conseil rend un avis favorable au projet de périmètre proposé par le Préfet

Article 2 : demande que le choix entre un rapprochement selon la procédure dite de fusion ou d'extension de périmètre d'une des communautés de communes du territoire soit laissé à la discrétion des communes.

Article 3 : demande que le rapprochement soit effectif au 1^{er} janvier 2014.

Article 4 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de la Manche et aux Maires des communes membres concernées, via la communauté de communes.

P.J. : arrêté préfectoral

Monsieur Lecuir considère que le rapprochement par la fusion est préférable. Monsieur le Maire valide cet avis toutefois il considère que les taxes communales devront être lissées.

≈

3-Pôle jeunesse et culture : Avant-projet définitif

4- Pôle jeunesse et culture : dépôt du permis de construire

M. le Maire informe l'assemblée qu'il reste certains éléments à réunir avant de présenter l'Avant Projet Définitif du pôle jeunesse et culture à l'assemblée.

5-ZAC de la Herberdière : modification du PLU

M. le Maire propose :

Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 10/12/2007 approuvant le plan local d'urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 22/10/2012 approuvant le dossier de création de la ZAC de la Herberdière,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier le plan local de l'urbanisme.

Les modifications envisagées portant sur les points suivants :

Plan de zonage

Changer la destination de la zone Ux en Ua, de la zone 2AU en 1AU ; rectification de la zone 1AUe et de son emplacement réservé.

Règlement

Adapter certains articles du règlement notamment l'article 2 de la zone Ux pour ne pas permettre de nouvelles implantations ou extensions ; articles de la zone 1AU pour remplacer la SHON par la surface plancher.

Orientation d'aménagement

Rendre compatible le schéma d'aménagement et les prescriptions écrites de l'orientation d'aménagement n°2 au schéma d'intention présenté dans le dossier de création de la ZAC.

M. le maire rappelle que la procédure sera menée conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, et propose de demander l'assistance des services de l'Etat (DDTM) pour la mise en œuvre du dossier de modification.

Et demande l'autorisation de signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Vote : pour 21 contre 0 abstention 1

P.J. : plan

6-Tarifs communaux 2013

Tarifs et modalités de location des salles communales 2013

	SALLE PAUL BOUREY		SALLE DES FETES		Caution unique (sauf réunion)
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	
En semaine Journée (de 9h à 17h30) ou soirée (17h30 à 9h le lendemain matin)	50€	50€	100€	100€	500€
Forfait semaine (de 9h le lundi à 17h30 le vendredi)	100€	150€	300€	500€	500€
Forfait week-end (vendredi 17h30 à lundi 9h)	100€	150€	300€	500€	500€

MISE A DISPOSITION GRATUITE de la salle des fêtes et de la salle Paul Bourey
(sous réserve transmission chaque année des statuts) :

-Aux associations ayant leur siège à DONVILLE LES BAINS :

* deux week-ends par an

* en semaine uniquement (en dehors du vendredi soir, si la salle est louée le weekend) pour des réunions (Assemblée Générale, bureau...) selon disponibilités

*L'association Union Sportive des Mouettes Donvillaises Omnisports :

-2 week-ends par an pour chaque section (football, pétanque, tennis de table, tir, échecs)

-Aux Associations ayant leur siège Hors DONVILLE :

- EFS (Don du sang), Manche Leucémie, l'association des Demoiselles du Pays granvillais, l'orchestre du Cap Lihou, le CPFA, l'amicale des engagés volontaires de 1944, la FNACA, l'ACPG, la paroisse St Clément de Granville, l'Ecole Intercommunale de musique de la Communauté de Communes du Pays Granvillais, l'amicale du personnel du Centre hospitalier d'Avranches-Granville, les Fleurs de la Mémoire, l'association « un sourire pour Ethan », les sapeurs pompiers et le commissariat de police de Granville.

- les nouvelles demandes seront présentées à l'assemblée pour avis

En semaine, selon disponibilité :

- salle Paul Bourey gratuite pour les associations donvillaises (du lundi 9 heures au vendredi 17h30)

- salle des fêtes payante (même pour les associations donvillaises)

- Les actions spécifiques suivantes bénéficieront une fois par an d'une mise à disposition supplémentaire des salles :

-RANDONNEE VERTE ET BLEU

-TELETHON (sur justificatifs: affiches...)

-CARNAVAL (AJD)

-En période électorale :

-Tous les partis politiques, ou groupes

-Mise à disposition régulière des salles :

Selon convention signée annuellement avec chaque association donvillaise (ex: dynamic danse, club de l'amitié...)

Les **pièces obligatoires** à fournir pour que la réservation soit enregistrée sont :

- La caution
- La Feuille de réservation

Il sera possible de louer simultanément la salle des fêtes et la salle P. Bourey aux associations, **et à une association et à un particulier**, dans la mesure où :

- seul l'un d'entre eux utilisera la cuisine
- **qu'ils** accepteront de partager les frais liés à la caution en cas de dégradation **et** de désaccord sur le responsable en cause.

Cette modalité sera inscrite dans le contrat de location.

Les états des lieux

Les états des lieux et la remise des clés sont fixés à 9h et à 17h30 du lundi au vendredi
Il n'y aura pas d'état des lieux pour les réunions des associations en semaine à condition qu'aucun aliment ne soit consommé (exemple : Assemblée Générale avec pot en fin de réunion = état des lieux)

RAPPEL: une association qui se désiste ou change de date de réservation dans un délai inférieur à 2 mois, perd le bénéfice d'une mise à disposition gratuite.

RAPPEL : les employés municipaux actifs et retraités, bénéficient une fois par an, à titre gratuit, de la salle du centre de loisirs et bénéficient du tarif des Donvillais pour les locations de salles.

Enfin, à titre dérogatoire les engagements pris avant cette décision seront honorés dans la mesure du possible.

Tarifs bibliothèque

Tarifs annuel pour l'abonnement d'emprunt de livres

2013
10€ par adulte
2€ par enfant de moins de 16 ans
6€ pour les étudiants et demandeurs d'emploi
6€ pour les vacanciers résidant - de 3 mois sur Donville

Exposition de peintures

	2013
Frais d'inscription :	4€
Droit d'accrochage par œuvre :	6€

Gratuit pour les écoles de dessins suivantes : les Palettes Donvillaises, la rencontre des Estuaires et les élèves et étudiants préparant un diplôme de Beaux Arts ou Arts plastiques (justificatifs exigés)

Bourse aux jouets

	2013
Participation enfant	5€

Tarif de la manifestation sportive « Ma copine et moi »

2013 : Inscription le jour de la course à 8€
Gratuit pour les enfants jusqu'à 15 ans

Location tables et bancs

Tarifs à l'unité et par jour

	2013
Table	2.50 €
Banc	1.30 €

Il est précisé que la prise en charge et le retour du matériel, seront à la charge de l'utilisateur. Une caution unique de **60 €** sera réclamée pour chaque utilisation.

La prise en charge et le retour du matériel aux services techniques municipaux est à la charge du locataire en semaine de 8h30 à 8h30 le lendemain, sauf le vendredi de 8h30 à 16h30.

Le week-end : la location commence à 16h30 le vendredi et se termine à 8h30 le lundi matin sachant que le tarif est doublé (deux jours).

Mise à disposition gratuite aux collectivités territoriales qui en font la demande lorsque ce matériel est disponible.

Location nappes

	2013
1 Nappe	3.00 €

Il est précisé qu'en cas de brûlure, coupure ou dégradations autres que les taches alimentaires, le prix d'achat de la nappe sera retenu sur la caution de la location de la salle, soit : 60 €

De même les associations utilisant gracieusement la salle devront s'acquitter de la location des nappes, si elles les utilisent. (*mise à disposition gratuite pour l'association des demoiselles du Pays GRANVILLAIS).

Taxe de séjour

Nature de l'hébergement	Tarif communal 2013	Taxe additionnelle Départementale (10% de la taxe communale)	Taxe appliquée (taxe communale avec taxe additionnelle)
Hôtels, résidences et les meublés non classés : le tarif doit être fixé entre 0.20 et 0.40€ par personne et par nuitée	0.40	0.04	0.44€
hôtels, résidences et meublés 1 étoile : le tarif doit être fixé entre 0.20 et 0.75€ par personne et par nuitée	0.40	0.04	0.44€
hôtels, résidences et meublés 2 étoiles : le tarif doit être fixé entre 0.30 et 0.90€ par personne et par nuitée	0.50	0.05	0.55€
hôtels, résidences et meublés 3 étoiles : le tarif doit être fixé entre 0.50 et 1.00€ par personne et par nuitée	0.80	0.08	0.88€
hôtels, résidences et meublés 4 et 5 étoiles : le tarif doit être fixé entre 0.65 et 1.50€ par personne et par nuitée	1.00	0.10	1.10€
Campings, caravanes et hébergements de plein air 1 et 2 étoiles : 0.20€	0.20	0.02	0.22€
Campings, caravanes et hébergements de plein air 3, 4 et 5 étoiles : Le tarif doit être fixé entre 0.20 et 0.55€ par personne et par nuitée	0.40	0.04	0.44€

- Période de perception de la taxe est arrêtée entre le 01/06 et le 30/09
- Période d'encaissement entre le 01/07 et **le 15/12**
- Exonérations de droit :
- Les jeunes de – de 13 ans sont exemptés (art. L. 2333-31 Loi du 28.12.2001)
- les colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants
- les bénéficiaires d'aide sociale prévues dans le code de l'action sociale et des familles (chap. 1 III, 1 IV du livre II et chap. IV, V du titre IV du livre III)
- Les fonctionnaires et agents de l'état appelés temporairement dans la station
- Les personnes handicapées

REDEVANCE	2013
STATIONNEMENT TAXI	
	46.00€

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Deux catégories distinctes d'occupation du Domaine Public communal sont concernées :

- L'étalage ou la terrasse, d'une part
- Les pré-enseignes mobiles, d'autre part.

Par souci de simplification un tarif au m² occupé avec un minimum pour les occupations inférieures à 1m² (pré-enseigne notamment) a été institué.

	2013
Tarif annuel le m ² occupé	6.00€
La pré-enseigne	6.00€

DROITS DE PLACE

	2013
<u>spectacles</u>	
<u>Cirque par jour de représentation</u>	
< 200 places	21.00€
>201<1000 places (et chapiteaux)	115.00€
<1001 places	168.00€
Caution	300.00€
<u>Manèges</u>	
Par semaine	40.00€
Par mois	105.00€
<u>Commerces</u>	
Camion-vente par jour (non alimentaire)	40.00€
Camion-vente alimentaire par jour	10.00€
<u>Cabine de bains à l'année</u>	
Digue-front de mer	100.00€
<u>Distributeur de lait</u>	
Par mois	100.00€

Cimetière

	2013
<u>Vacation funéraire</u>	20.00€
<u>Concession</u>	
Emplacement 2m ² pleine terre	
15 ans	50.00€
30 ans	120.00€
Emplacement 3m ²	
Caveau 30 ans	240.00€
50 ans	400.00€
<u>Columbarium</u>	
15 ans	360.00€
30 ans	700.00€
<u>Location provisoire</u>	15.00€
+ par jour avec maximum de 30 jours (sauf autorisation spéciale du maire)	1.00€
Cavurne	
Concession 15 ans	250.00€
Concession 30 ans	450.00€
Jardin du souvenir	20.00€

Location de cabines de bains communales

Par convention, les cabines de bains sont mises en location pour la saison estivale du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année.

PERIODES	TARIFS 2013
Location saison : du 1/04 au 30/9	250€
Location au mois	100€
Location à la quinzaine	60€
Cautiion	300€

La location, avec l'état des lieux, se fera du lundi 10h au lundi suivant 10h.

Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

L'article L332-6-1 du code de l'urbanisme permet d'instituer la participation destinée à la réalisation de parcs de stationnement prévue au 3^{ème} alinéa de l'article L421-3 du code précité.

La participation pour la non-réalisation d'aires de stationnement est de **17 237.48€** en 2013 par place de stationnement non réalisée et ce, sur l'ensemble du territoire communal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs communaux 2013.

7-Subventions et acomptes aux associations

COMITE D'ORGANISATION DU CARNAVAL DE GRANVILLE :

Une somme de 3 700€ est versée depuis 2007,

La subvention pour l'année suivante est délibérée en fin d'année, afin de verser les fonds début janvier 2013.

La commission des finances propose de verser 3 700€ pour 2013.

USMD Football

Subvention Salaire 2012 : 6200€

Proposition d'avance sur la subvention 2013 pour le paiement du salaire avant le vote du budget 2013.

Proposition : 4300€

Office du Tourisme

Proposition d'avance sur la subvention 2013 pour le paiement du salaire avant le vote du budget 2013.

Proposition : 10 000€

L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution de ces subventions et de ces acomptes.

8-Modification du tableau des effectifs – suppression de 2 postes

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du **16 Octobre 2012,**

Monsieur le Maire propose de supprimer dans le tableau des effectifs, à compter du **1^{er} Janvier 2013,** les postes **à temps complet** suivants :

- **1 poste d'agent spécialisé de 1^{ère} Classe des écoles maternelles**
- **1 poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} Classe**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la suppression de ces postes.

9-Modification du tableau des effectifs – création de 2 postes

Monsieur le Maire propose de créer dans le tableau des effectifs, à compter du **1^{er} Janvier 2013**, les 2 postes à **temps complet** suivants :

- **1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe**
- **1 poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} Classe**

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la création de ces postes.

10-Modification du tableau des effectifs – Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du **19 septembre 2012**,

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire du poste suivant :

- **Poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} Classe** : durée hebdomadaire portée de **17h30/35^{ème}** à **35h/35^{ème}** à compter du **1^{er} Mars 2013**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11-Lotissement la Petite Beaumonderie : rétrocession de la voirie dans le domaine public communal

Le MAITRE D'OUVRAGE a déposé à la Mairie de Donville les Bains, un dossier de demande de permis d'aménager sur les parcelles cadastrées SECTION C n°7 et n°340.

L'opération consiste à aménager quatorze parcelles de terrain à bâtir pour de l'habitat individuel ou collectif au sein d'un lotissement également en partie sur la commune de BREVILLE SUR MER.

Le MAITRE D'OUVRAGE ayant présenté au titre du permis d'aménager une demande tendant à ce que les équipements de l'opération puissent ultérieurement être cédés puis classés dans le domaine public communal,

Les équipements sont :

- Une voie de desserte réalisée à partir de la route de Coutances : chaussée et trottoirs
- Une sente piétonne enherbée en limite sud
- Des espaces verts communs
- Un réseau d'assainissement des eaux usées
- Un réseau de récupération des eaux pluviales
- Un réseau d'adduction d'eau potable
- Un réseau d'électricité basse tension
- Un réseau d'éclairage public

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rétrocession des équipements du lotissement la Petite Beaumonderie dans le domaine public communal conformément à la convention jointe en annexe.

L'assemblée souhaite que la collectivité vérifie la qualité des travaux et le choix de l'éclairage public au regard de la consommation.

12-Demande de classement « commune touristique »

Par arrêté préfectoral du 13 octobre 2009, la commune de Donville les Bains est classée commune touristique pour une durée de 5 ans.

La date butoir pour le reclassement est le 1^{er} janvier 2014, toutefois la loi du 22 juillet 2009 de développement et modernisation de services touristiques a réformé le classement des hébergements touristiques et notamment des offices de tourisme.

La commune étant impactée par ces nouvelles réglementations et le délai d'instruction étant d'un an (6 mois pour le Préfet et 6 mois pour le Ministère du Tourisme).

M. le Maire propose de demander le classement avant le 1^{er} janvier 2013, afin de démontrer la volonté politique de la commune d'engager la procédure, et propose de solliciter des mesures transitoires après le 1^{er} janvier 2014, en raison des compétences du nouvel établissement public de coopération intercommunale élargi qui ne seront définies qu'en 2013, notamment la compétence tourisme, qui est toujours à l'étude.

Vote : pour : 17 contre : 1 abstentions : 4

Conditions d'octroi du classement en annexe

13-Délibération relative à la mauvaise réception de la TNT

Le Conseil Municipal de Donville Les Bains considérant que :

- 1) depuis le printemps 2010, la réception des programmes de télévision par la TNT, est gravement perturbée, voire inexistante pour de nombreux foyers de la commune,
 - 2) les problèmes techniques, causes de cette situation, ont été bien identifiés par le CSA et l'ANF (Agence Nationale de Fréquences),
 - 3) ces problèmes résultent d'erreurs ou de négligences par le CSA dans la planification de fréquences des émetteurs environnant susceptibles de perturber la réception sur la côte Ouest du Cotentin et d'un suivi insuffisant et inadapté de l'expérience pilote du Département de la Manche par FTN, effectué dans une situation qui n'était pas la situation finale,
- demande au Ministre auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et au Ministre de la Culture et de la Communication, de prendre les dispositions permettant de rétablir un service normal de réception des programmes de télévision sur la côte Ouest de la Manche, en faisant effectuer les opérations ci-dessous :
 - réaffectation des fréquences de l'émetteur de Cherbourg de telle manière que les programmes TF1, France2, Fr3, Arte et M6 ne soient plus émis sur des fréquences communes avec celles l'émetteur de Brest,
 - soutien financier du Conseil Général de la Manche dans son projet d'implantation de réémetteurs, solution prônée par le service technique du CSA comme étant la mieux adaptée pour pallier les graves problèmes rencontrés,

- attire l'attention des Ministres concernés sur le nombre de foyers concernés (environ 10000) et sur les conséquences de cette situation pour la réception de l'information concernant l'actualité politique.

Vote : Pour : 19

Contre : 1

abstentions : 2

14-Questions diverses

-Suite à l'enquête publique du 19 septembre au 7 octobre 2011, le décret du 6 octobre 2012 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques applicables, notamment autour du centre de Granville/rue des prairies traversant la commune sera intégré dans le PLU.

P.J. : décret et plan

-Les mardis 25 décembre et 1er janvier 2012, les collectes des déchets ménagers n'auront pas lieu.

Les collectes des déchets seront reportées les vendredis 28 décembre et 4 janvier. C'est seulement la zone Donville terre qui est concernée.

Les agents en charge de la collecte auront pour ordre de faire place propre et collecter les déchets présentés en sacs au pied des bacs ou au dessus de ceux-ci.

Monsieur LECUIR lit un courrier de Mme HEILIG qui trouve déplacer l'installation d'une crèche au centre du rond-point route de Coutances.

La séance est levée à 21h10

Donville Les Bains, le 18/12/2012

Le secrétaire de séance,

LEMARQUAND Jean-Claude

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY